

9<sup>e</sup> édition



# CONGRÈS BIOCIDES

La Réglementation en Pratique

300  
participants

Les 9 & 10 octobre 2024  
aux Terrasses du Parc, Lyon  
ou en Digital

## Programme détaillé des Conférences

Parmi les intervenants:

- ANSES, DGCCRF, DGRP, DG Santé, Santé Publique Suisse & Belge
- Cefic, FHER, Fipec, Perrigo, SNCF
- Ecomundo, Fieldfisher, Knoell, RRA, Staphyt, Steptoe

✉ [biocides@advbe.com](mailto:biocides@advbe.com)  
🌐 [www.congres-biocides.com](http://www.congres-biocides.com)

un événement



Congrès animé par Sandra Poitou, Responsable Congrès, abe

## Mercredi 9 octobre 2024

### 9h30 Actualités réglementaires sur les produits biocides en France

Olivier GRAS, Chef du bureau des produits chimiques et Jérémy TARMOUL, Chargé de Mission Biocides, DGPR, MTECT

### 10h Bilan annuel des dossiers instruits par l'Anses, actualités biocides, erreurs les plus fréquentes et recommandations

Xavier SARDA, Directeur Adjoint, Direction de l'Evaluation des Produits Réglementés (sous réserve) ou Représentant(e) de l'Evaluation des produits biocides, ANSES

### 10h30 Pause

### 11h Bilan des contrôles sur les produits biocides en 2023 et Actualités

Hélène HERON, Cheffe du Bureau des Produits Industriels 5A ou Karine SIMBELIE, Adjointe à la cheffe du Bureau 5A et Muriel GOUX, Rédactrice en charge des produits biocides, DGCCRF

11h30 Questions/Réponses avec les autorités françaises

### 12h30 Déjeuner

### 14h Table Ronde : Période transitoire en Europe : Fonctionnement et différences entre Etats-Membres

. Jérémy TARMOUL, Chargé de Mission Biocides, DGPR, MTECT

. Brunhilde KOLP BUCHS, Responsable section REACH et gestion des risques, Office fédéral Santé publique Suisse

. Steven FAUCONNIER, Conseiller Maîtrise des Risques Biocides, SPF belge Santé publique

### 14h45 Actualités réglementaires, évolutions du BPR, Program Review

Marta CAINZOS GARCIA, Policy Officer, DG SANTE, European Commission

### 15h15 Points juridiques : Maud GRUNCHARD, Counsel et Koen VAN MALDEGEM, Partner, Fieldfisher

15h30 Questions/Réponses

### 16h Pause

### 16h30 Sujets d'actualité BPR : Report du programme d'examen des SA, Article 95, distorsion de concurrence, ...

Jules BOSSERT et Boris VAN BERLO, Biocides for Europe Managers, Cefic

### 17h Intervention en cours de finalisation

### 17h30 Nouveau règlement CLP : quels impacts pour les fabricants de mélanges et produits finis ?

Marie LUCIOT, Directrice des Affaires Techniques et Réglementaires, FHER

Nancy SAUVAN, Responsable Affaires Réglementaires Produits, FIPEC

### 18h Points juridiques: Maud GRUNCHARD, Counsel et Koen VAN MALDEGEM, Partner, Fieldfisher

18h15 Questions/Réponses

### 18h45 Fin de la 1e journée

## Jeudi 10 octobre 2024

### 9h Vigilances quant aux impacts de réglementations environnementales sur les biocides :

- . Directive Traitement des eaux urbaines résiduaires
- . Restrictions des Microplastiques

Cyril DUROU, Ecotoxicologue et Nathalie HANON, Head the EU Biocide team, Cehtra

### 9h30 Etiquetages environnement : concilier les requis dans différents EM et préparer les futures exigences du PPWR

Baptiste DEFFRENNES, Regulatory Project Manager, Perrigo

### 10h Points juridiques : Eléonore MULLIER, Partner, Steptoe

10h15 Questions / Réponses

### 10h45 Pause

### 11h15 Intervention en cours de finalisation

#### 11h45 Discordance entre États-Membres en régime pérenne ?

- . Exemple de l'efficacité TP2 usages piscine et TP5 eau de boisson.
- . Règlementations nationales applicables, 'Minority position' : Comment s'en sortir ?

Fabien ROUESSAY, Regulatory Affairs Project Manager, Redebel Regulatory Affairs

Et un industriel du GIE H2O Biocide

### 12h15 Points juridiques : Eléonore MULLIER, Partner, Steptoe

12h15 Questions/Réponses

### 12h45 Déjeuner

### 14h L'adaptation des tests d'efficacité face aux problématiques terrain : retour d'expérience

Johanna BENUSZAK, Responsable Affaires Réglementaires Biocides, Ecomundo

Samuel PUECH, Ingénieur chargé d'études Hygiène Environnement, SNCF

### 14h30 Résidus, Evaluation du risque consommateur et études de rinçage : Retour d'expérience dans la préparation des dossiers d'AMM des produits désinfectants

Floriane KOBIELA, Biocides Regulatory Manager et Julie LHERMITTE, Toxicologist Scientific Exper Staphyt Regulatory

### 15h Défis de la nouvelle guidance ECHA&EFSA sur l'impact des procédés de traitement de l'eau potable

Estelle PIHL, Toxicology and Regulatory Affairs Manager Biocides, knoell

15h30 Questions/Réponses

16h15 Echanges informels entre participants avec rafraichissements

### 16h45 Fin du Congrès

\* \* \* \* \*

#### Public :

- ü Fabricants et Distributeurs de substances actives, de produits biocides
- ü Grande distribution, Cabinets conseils, Laboratoires, ...
- ü Désinfection, Détergence
- ü Insecticide, Anti-nuisibles - Santé animale
- ü Traitement de l'eau - Peinture, Vernis, Protection, ....

Pour toute information : [biocides@advbe.com](mailto:biocides@advbe.com)

**CONTACTS** : abe – Congrès Biocides  
10 rue de la Rochefoucauld CS 50300 - 92513 Boulogne Cedex  
Mail : biocides@advbe.com

**Xavier Sicard** : +33 (0)1 41 86 41 10  
**Omar Dahbi** : +33 (0)1 41 86 49 37  
**Charlotte Melgies** : +33 (0)1 41 86 49 07

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Présentiel ou Digital

### Participant

Mme  M. • Prénom : ..... • Nom : .....  
• Société : .....  
• Fonction : .....  
• Adresse : .....  
• Code postal : ..... • Ville : ..... • Pays : .....  
• Tél.: ..... • E-mail : .....

Je m'inscris aux 2 journées : 990€ HT (1089€ TTC)  Je m'inscris à 1 journée : 650€ HT (715€ TTC)

**Remise\* de 10%** : Inscription à 3 personnes \*\* même société et même facturation

2 journées : 891€ HT (980,10€ TTC)  1 journée : 585€ HT (643,50€ TTC)

**Remise\* de 15%** : Inscription à 4 personnes \*\* ou plus même société et même facturation

2 journées : 841,50€ HT (925,65€ TTC)  1 journée : 552,50€ HT (607,75€ TTC)

\* Remises non cumulables - \*\* Tarifs par personne

		Mercredi 9 octobre	Jeudi 10 octobre
<b>Si présentiel</b>	Journée(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Déjeuner(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Si digital</b>	Journée(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Participation digitale** : Vous recevrez le lien et le code pour accéder à la plateforme digitale quelques jours avant, une fois le règlement effectué

### Facturation

Référence à rappeler sur la facture : .....  
Société : .....  
Prénom : ..... Nom : .....  
Tél : ..... E-mail : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Siret : ..... N°TVA\* : .....

#### \*Information additionnelle sur la TVA :

- a) Votre société est basée en France, la TVA est donc due et figurera sur la facture finale  
b) Votre société fait partie de l'UE mais n'est pas basée en France, la TVA n'est pas due mais doit être déclarée  
c) Votre société ne fait pas partie de l'UE, la TVA n'est pas due

#### Règlement : (A réception de facture)

- Par chèque : ..... € TTC à l'ordre d'abe  
 Par virement (en mentionnant le nom de la société)  
IBAN FR76 3000 4008 0400 0107 2835 736  
SWIFT : BNPAFRPPXXX - BNP PARIBAS  
 Par carte bancaire (nous contacter)

Je déclare avoir pris connaissance des [conditions générales de vente](#) et de [la politique de confidentialité et de gestion des données personnelles](#).

Date : ..... Signature et Cachet de l'entreprise : .....

### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent. 2. Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture. 3. Toute annulation doit être formulée par écrit. Toute annulation reçue avant le 03/09/2024 donnera lieu à un remboursement des frais d'inscription à l'exception d'une somme forfaitaire de 80 euros pour frais de dossier. Toute annulation reçue au-delà de cette date, ou toute absence, donnera lieu au paiement intégral des frais d'inscription. Le participant pourra se faire remplacer en informant au préalable l'équipe organisatrice par écrit. 4. Paiement à réception de facture : par chèque à l'ordre d'advanced business events, carte ou par virement. L'accès aux conférences pourra être refusé si la facture n'est pas intégralement réglée.